

DELIBERATION N° 91/06-07 - FORET COMMUNALE

*Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le conseil que le programme d'aménagement de la forêt du Plateau, adopté par délibération en date du 28 Janvier 1991, nécessite la prise d'une délibération pour autoriser l'O.N.F. à faire la publicité nécessaire pour la vente par adjudication d'une coupe de bois.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité,*

*pour l'exercice 1991,*

- de participer à la prochaine vente de bois sur pied de NANCY, division de NANCY Haye, qui aura lieu le Jeudi 10 Octobre 1991 à NANCY.*
- de vendre en bloc et sur pied des produits marqués dans la parcelle unique,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.*